Réunion publique d'information

Mardi 26 Novembre 2013 Salle polyvalente La Trétoire

Animateurs:

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne













Pourquoi conserver la biodiversité?

Perte mondiale de biodiversité:

- > Espèces végétales et animales
- 50 % des espèces vivantes connues pourraient disparaître d'ici un siècle.



30% des espèces menacées d'extinction UICN



```
1 mammifère sur 5;
1 oiseau sur 8;
1 amphibien sur 3;
1 reptile sur 5,
7 plantes sur 10.
```



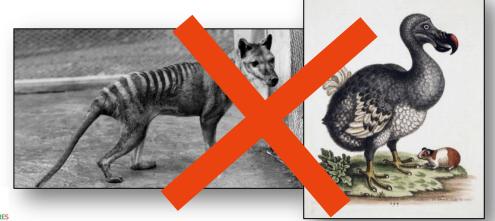












Pourquoi conserver la biodiversité?

Perte mondiale de biodiversité:

- Ecosystèmes / Habitats naturels
 - 60% des écosystèmes de la planète ont été dégradés au cours des 50 dernières années et les 2/3 des écosystèmes sont aujourd'hui surexploités
 - surpêche / déforestation / braconnage /commerce illégal,...
 - La destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels :
 - Urbanisation croissante (rupture des continuités écologiques, destruction de zones humides et de forêts);
 - Perte des activités agricoles traditionnelles
 - Modification des pratiques agricoles (abandon du pastoralisme, mise en culture de prairies, drainage de zones humides).

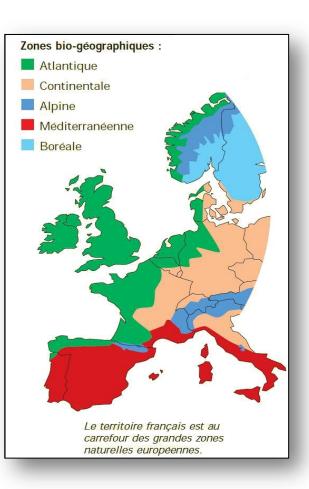








La France, un patrimoine naturel exceptionnel



Au 8e rang mondial (4e rang européen) des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées.



1ère place en Europe pour la Biodiversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces) et des mammifères (120 espèces).



4 des 5 principales zones biogéographiques européennes sont présentes en France.













La politique Natura 2000

Une politique européenne :

- Pour assurer la conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels;
- Créer un réseau cohérent d'espaces remarquables.

Régie par 2 Directives :

- > **« Oiseaux » (1979)** et
- « Habitat Faune Flore » (1992)













La politique Natura 2000

Stratégie propre à chaque état de l'UE :

- Obligation de résultats mais pas de moyens;
- Conciliation des activités socioéconomiques et de la conservation des espèces et des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire;
- La France privilégie la concertation et le volontariat, avec la règle des 3C :

Concertation, Conciliation, Contractualisation











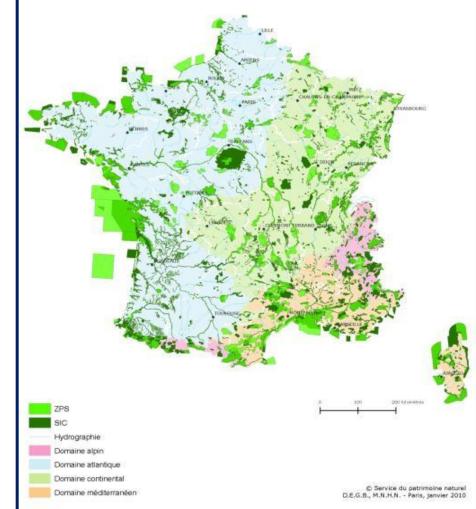


Natura 2000 en France

- **1 753** sites Natura 2000, dont :
- > **384 sites** en faveur des Oiseaux
- 1369 sites en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales
- 6,9 millions ha terrestres
- 12,5 % du territoire français
- > **8500 communes** concernées, soit 23% des communes de France



état au 31 décembre 2010













Natura 2000 en Seine-et-Marne 18 sites Natura 2000 très variés :

- > 14 sites en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales
 - 4 sites à dominante forestière
 - 5 sites rivières
 - 3 sites carrières
 - 2 sites marais
- 4 sites en faveur des Oiseaux
- ▶ 66 000 hectares en site Natura 2000 soit 11 % du territoire (2/3 de la superficie Natura 2000 en Ile-de-France)
 - 159 communes concernées (31 %)
 - Tous les documents de gestion approuvés
 - Tous les sites en animation d'ici à la fin 2013





















La mise en œuvre de Natura 2000

- 1. Désignation du site Natura 2000
- 2. Rédaction d'un document propre au site Natura 2000, en fonction des enjeux de conservation → le Document d'Objectifs



Le Document d'Objectifs (DOCOB), est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

- 3. Gestion des sites de façon contractuelle et concertée
 - ➤ Mise en œuvre des actions préconisées dans le DOCOB (Contrats et Charte Natura 2000) sur la base du volontariat
 - = Mise en œuvre du Document d'Objectif / Animation du site Natura 2000

Animer un site Natura 2000:

- Communication / Information sur Natura 2000
- Suivis écologique et socio-économique du site
- Mise en œuvre de la contractualisation :

Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Autres contrats

- Organisation de la concertation
- Veille juridique
- Suivi administratif

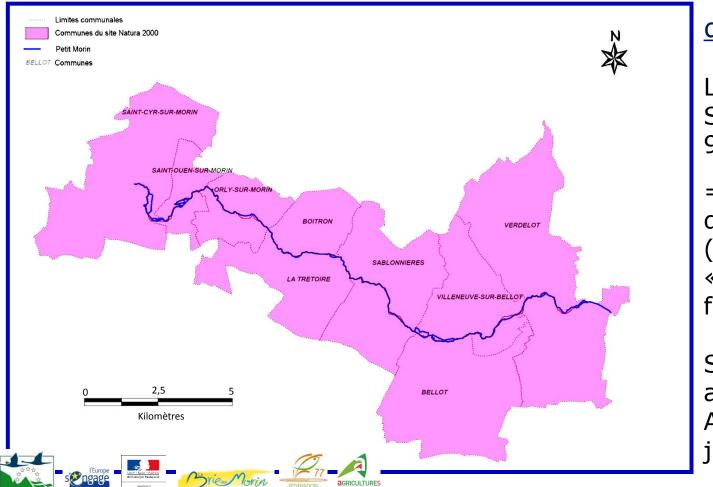












<u>Le site en</u> <u>quelques chiffres</u>

Linéaire : 23 km Superficie : 4 ha 9 communes

Zone Spécialede Conservation(Directive« Habitats, faune,flore »)

Site désigné en avril 2007 Animation depuis juillet 2012

Espèces et habitat naturel d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site



La Lamproie de Planer (Lampetra planeri)



Habitat naturel « Rivières à Renoncules »



Le Chabot (Cottus gobio)













La Structure porteuse:



Communauté de communes La Brie des Morin

Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000

A mandaté le groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour animer le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin»





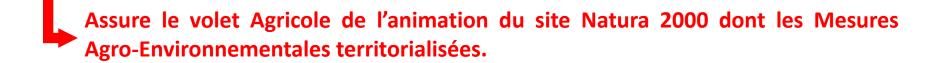






La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :

- Intervention sur tout le territoire Seine-et-Marnais
- Accompagnement des exploitants agricoles :
 - = conseils techniques à la production
 - = sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Promotion des Mesures Agro-Environnementales notamment celles propres à Natura 2000 = MAEt (territorialisées)

















L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Site Natura 2000 du Petit Morin Réunion publique du 26 novembre 2013 À La Trétoire















Les actions de la CA77 en faveur de l'environnement



Accompagner les agriculteurs dans une prise en compte des ressources naturelles

Atlas pédologique

Weilleure connaissance

Protection de la ressource en eau

Evaluation sensibilité milieux + impact des pratiques

Protection de la **Biodiversité**

Evaluation des potentialités d'accueil + impact des pratiques

- Propositions de pistes d'action : modification de pratiques et réalisation d'aménagements (ex. baisse des utilisations phytos, implantation de haies)
- Accompagnements techniques et réglementaires tout en assurant la viabilité économique du système d'exploitation













Les actions de la CA77 en faveur de la Biodiversité

- Animation sur 5 territoires à enjeux Biodiversité
- Réalisation de Diagnostic Biodiversité d'exploitation
- Accompagnement dans le montage et la réalisation de projets d'aménagements
- Suivi des ENI (Effet Non Intentionnel) Plan Ecophyto
- Animation d'une charte pour la biodiversité en milieu agricole
- Partenariat sur le programme Agrifaune
- Animation auprès des apiculteurs
- Animation sites Natura 2000











L'animation Natura 2000



- La CA77 est co-animatrice de 2 sites Natura 2000 en Seineet-Marne
 - Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin
 - Une trentaine d'agriculteurs concernés
 - La rivière du Dragon
 - Une dizaine d'agriculteurs concernés
- **Objectifs**: Accompagner les agriculteurs dans une démarche volontaire d'évolution de leurs pratiques et d'aménagements de leur exploitation.











Les principales phases de l'animation



- 1)Collecte des données locales
- 2)L'accompagnement technique
- 3)Le suivi des agriculteurs
- 4)L'accompagnement et la formation des agriculteurs
- 5)La communication













L'accompagnement technique



Réunions collectives

Rencontre individuelle

Réalisation diagnostic Biodiversité

Restitution du diagnostic

Propositions d'aménagements

Accompagnement au montage des dossiers

Conseil

Expertise agronomique
et environnementale















Les Outils d'accompagnements financiers

- Les Mesures Agro-Environnementales
 - Accompagnements financiers pour la création de couverts et bandes enherbées, l'entretien d'éléments fixes du paysage, la réduction des produits phytosanitaires
 - Engagement sur 5 ans
 - Respect d'un cahier des charges
- Le Plan Végétal pour l'Environnement
 - Dispositif d'Aide à l'investissement pour :
 - La restauration de mares
 - L'implantation de haies ou alignement d'arbres













Le suivi des agriculteurs



Agriculteurs

Ayant souscrits

N'ayant pas souscrits



- Pratiques agricoles parcellaires
- -Enregistrement des pratiques agricoles et calcul des indicateurs
- Suivi administratif















Accompagnement et formation



- Accompagnement individuel sur les aspects agronomique et technico-économique
- Des formations spécialisées:
 - Formation « Production Intégrée »
 - Formation « Entretien bord de cours d'eau »
 - Formation « Reconnaissance des auxiliaires de cultures »
 - A la carte selon besoins













La communication



Des supports de communication:

- Bulletin d'information
- Cahiers des charges des mesures
- Plaquette de présentation
- Fiches techniques
- Articles de presse
- Site internet

















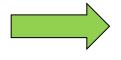




Conclusion



- Un accompagnement de proximité et suivi dans le temps
- Une expertise agronomique et technique :
- Des équipes pluridisciplinaires à la CA77
- Un respect de la viabilité économique des exploitations
- Des partenariats importants : FDP, FDC, CG77



Faire évoluer les pratiques favorables à la biodiversité













<u>La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu</u>
<u>Aquatique (FDAAPPMA 77)</u>

- → Association de protection de la nature
- Principales missions:
- Fédère les associations locales, organise et encadre la pêche de loisir ;
- Forme, informe, sensibilise sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité ;
- Gère la faune piscicole ;
- Participe à la police de la nature (Gardes de Pêche) ;
- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne :
 - = opérateur de plusieurs sites Natura 2000
- = animateur de 3 sites Natura 2000 : « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».

Communication et Information sur Natura 2000 :

- Edition de bulletins d'information à destinations des propriétaires;
- Accompagnement des élus et des riverains
 - > Dans la réalisation de leurs projets en site Natura 2000.
 - ➤ En donnant des conseils de gestion favorables aux espèces protégées et à la biodiversité ordinaire du site.
- Alimentation d'un site Internet qui contient :
 - > Les actualités ;
 - ➤ Les informations essentielles sur les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000 ;
 - Les documents officiels (Documents d'Objectifs, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Comptes-rendus de Comité de pilotage, etc.).
 - http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin









Les suivis écologiques

Les pêches électriques

⇒ Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et du peuplement piscicole de la rivière

Suivi de 5 stations sur le site

- ➤ 3 stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB, 2 stations déterminées en 2013.
- Représentatives du milieu en termes d'habitats naturels aquatiques.

L'Inventaire floristique

Suivi de 2 stations sur le site

Stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB,

Suivi de l'évolution de l'habitat naturel
 « Rivières à Renoncules Flottantes ».

















La contractualisation volontaire:

La Charte Natura 2000 propre à chaque site

Liste des bonnes pratiques pour une gestion des espaces compatible avec la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire du site en question.



Les Contrats Natura 2000

Ensemble de dispositions financières pour effectuer des travaux nécessaires à l'amélioration de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel sur des parcelles privées ou de collectivités territoriales.











La Charte Natura 2000:

- Engagement d'une durée de 5 ans (mais pouvant être rompu),
- Engagement entre l'Etat et le propriétaire.
- Exonère d'une partie de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties (TFNB)
- Exemples de « bonnes pratiques » qu'elle préconise :
 - Respecter la réglementation (Code de l'Environnement, Loi sur l'Eau, Code rural,...).
 - Accorder l'accès des terrains à la structure animatrice et les personnes qu'elle mandate.
 - Ne pas déposer d'ordures (ménagères, décharge de déblais et de démolition,...).
 - Ne pas utiliser de véhicules à moteurs en dehors de voies prévues.
 - Arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, molluscicides, rodenticides, insecticides) et des fertilisants (organiques ou minéraux, amendements calciques).











Les Contrats Natura 2000:

- Financés à 100% par l'Etat et l'Union Européenne
- Exemples :
 - Entretien de la végétation :
 - Gestion des embâcles
 - Gestion des boisements et de la végétation en berge
 - Travaux de restauration des continuités écologiques
 - Effacement ou aménagement des ouvrages
 - Restauration de la rivière :
 - Restauration des habitats naturels aquatiques
 - Travaux de protection de berge (méthode douce en génie végétal)
 - Aménagement d'abreuvoirs (pompe à museau, mise-en-deféns de la rivière)
 - Restauration de frayères
 - Travaux d'élimination d'espèces indésirables













La Charte et les Contrats Natura 2000 :

Quels sont leurs avantages?

- Exonération partielle de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties (TFNB)
- Participation à la préservation de la qualité du site Natura 2000 et conservation des espèces et de l'habitat naturel,
- Mise en valeur du patrimoine biologique de votre territoire.











La contractualisation volontaire:

- Charte et Contrats Natura 2000 sont disponibles pour :
 - Les propriétaires privés (et indirectement les locataires)
 - > Les collectivités territoriales
 - >Les exploitants agricoles
 - Les gestionnaires (sous réserve d'accord du propriétaire)











Veille juridique:

- ➤ Informer les élus et les riverains sur les dispositions législatives et réglementaires existantes en site Natura 2000
- Formation des élus locaux par l'animateur du site Natura 2000 pour diffuser les informations relatives à ces législation et réglementation particulières
- > Actuellement un seul volet particulier à Natura 2000 :
 - → L'Evaluation des Incidences Natura 2000











Veille juridique:

L'Evaluation des incidences en site Natura 2000

Evaluer les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces remarquables du site Natura 2000,

Réflexion pour mettre les projets en adéquation avec les enjeux liés à Natura 2000 (s'interroger en amont des conséquences sur le site Natura 2000)

- → L'objectif de l'évaluation des incidences en site Natura 2000 n'est pas d'empêcher les projets d'être réalisés.
 - Mise à disposition de documents d'aide en mairie
 - Accompagnement par l'animateur du site Natura 2000











Le rôle de l'animateur de site Natura 2000

- Quelqu'un à votre écoute -> Posez-lui toutes vos questions.
- Une personne ressource → Demandez-lui des conseils, des contacts, de la documentation,...
- Un gestionnaire d'espace naturel → Il connait les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et les mécanismes généraux des écosystèmes à conserver et à valoriser
- Un accompagnateur dans vos projets en site Natura 2000 — Il sera là pour vous aider à réaliser vos projets en site Natura 2000 dans le respect des espèces et des habitats naturels ayant justifiés sa désignation.











L'animation d'un site Natura 2000, c'est donc :

- Conserver / valoriser les espèces et les habitats naturels,
- En concertation avec les riverains, les élus et les acteurs locaux,
- Pour concilier les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique
- Grâce à des contractualisations volontaires entre les propriétaires et l'Etat (Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales territorialisées).















Clémentine GAND

Référente Contrat Natura 2000, Charte et Évaluation des incidences

Chargée d'études Natura 2000

FDAAPPMA 77

01.64.39.03.08.

natura2000.riviere77@orange.fr

www.federationpeche.fr/77/

Marlène MOITY

Référente Volet Agriculture et MAEt

Chargée d'études Biodiversité

Chambre d'Agriculture 77

01.64.79.30.67.

marlene.moity@seine-et-marne.chambagri.fr

http://www.ile-de-france.chambagri.fr/

http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin http://seine-et-marne.n2000.fr/